



Déclaration conjointe entre Paris et Tokyo



À l'occasion de la remise du drapeau olympique des Jeux Olympiques de Tokyo 2020 à Paris 2024, Anne HIDALGO, Maire de Paris, et KOIKE Yuriko, Gouverneure de Tokyo, expriment, ici à Tokyo, leur volonté de consolider les liens d'appréciation et d'amitié qui unissent les deux capitales depuis la signature du Pacte d'Amitié de 1982.

La coopération et la solidarité entre les villes sont cruciales pour parvenir à une relance durable après la crise du COVID-19, à la fois en réalisant une société durable qui respecte la diversité, et en luttant contre l'urgence climatique. À ce titre, Paris et Tokyo réaffirment leur détermination à promouvoir davantage les échanges et la coopération en tant que villes hôtes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et Paris 2024. Il est également décidé de clarifier les domaines de coopération entre Paris et Tokyo, comme suit :

1. Le Sport

Paris et Tokyo s'engagent à poursuivre leurs efforts de coopération et leurs échanges d'expertise afin que l'accueil de grands événements sportifs tels que les JOP de Tokyo 2020 et Paris 2024 laisse un héritage fort pour leur population et territoire respectifs. À travers ces efforts conjoints, les deux villes souhaitent ainsi promouvoir le sport auprès de leurs citoyens, et rendre la pratique sportive accessible à toutes et tous, y compris les personnes en situation de handicap.

2. L'Environnement

Reconnaissant qu'il est « temps d'agir », les deux villes conviennent de renforcer leur coopération pour construire des sociétés décarbonées, durables et résilientes. Elles s'engagent à poursuivre leur partage d'expérience, d'expertise et de bonnes pratiques dans des domaines tels que les mobilités innovantes, l'économie circulaire, la qualité de l'air et la gestion de l'eau.

3. La Culture

Pour affirmer davantage leur position de capitales mondiales de la culture, favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle, les deux villes s'engagent à mettre en œuvre des programmes culturels et artistiques qui valorisent leurs diversités et leurs richesses culturelles. Elles maintiendront notamment une coopération étroite pour la préservation et la mise en valeur de leur patrimoine culturel matériel et immatériel.

4. Le Tourisme

Paris et Tokyo promouvoir conjointement leur offre touristique respective, notamment par des campagnes de promotion communes.

5. L'artisanat et le design

Les deux villes s'engagent à favoriser les échanges entre artisans et designers implantés sur leur territoire via des rencontres, ateliers, et des projets de production conjoints. Elles porteront également des projets communs qui feront rayonner leur richesse culturelle et leurs industries artistiques créatives et innovantes.

Paris et Tokyo conviennent ainsi de coopérer activement dans tous les domaines précités, et de maintenir pour cela un dialogue constant, dans un esprit d'amitié et de confiance mutuelles.

Dans cette perspective, elles assignent respectivement à la Délégation Générale aux Relations Internationales de la Ville de Paris et à la Division des Affaires Internationales du Gouvernement Métropolitain de Tokyo, la responsabilité de la mise en œuvre concrète de ces projets, à travers la réalisation régulière de tels programmes d'échanges et de coopération.

Fait à Tokyo le 7 août 2021 en double exemplaire, en langues française et japonaise.

Anne HIDALGO
Maire de Paris

KOIKE Yuriko
Gouverneure de Tokyo